

# CONCOURS ORGANISE PAR LE SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE

## CONCOURS 2010

SMITOM du Nord Seine et Marne

### - EXTRAIT DU RÈGLEMENT -

#### Liste des lots offerts :

La première classe lauréate se verra offrir une journée complète à la ferme pédagogique de Saint Hilliers le 14 juin 2010 et la seconde classe gagnante de ce concours bénéficiera de Saint Hilliers le 15 juin 2010. Le centre de loisirs gagnant de ce concours bénéficiera d'une sortie au Parc Davy Crockett situé à Villeneuve le Comte, le 16 juin 2010. Ces sorties incluent le transport aller-retour au départ de l'établissement aux dates indiquées et si aucun report de date de ces sorties ne pouvaient être disponibles lors de cette sortie les finalistes suivants selon le classement des œuvres établi lors de la journée « portes ouvertes » qui se tiendra le samedi 5 juin 2010 au Centre Intégré de Traitement de Monthyon.

Tous les enfants ayant participé à ce concours seront individuellement récompensés.

#### Désignation des gagnants :

La commission « Communication » du SMITOM procédera à une présélection des réalisations en fonction des critères suivants : respect du sujet proposé, esthétique, utilisation de plusieurs matériaux d'emballages ménagers à recycler parmi les 5 cités, respect des conditions prévues par le règlement (volume, taille). Les réalisations non-conformes seront éliminées et des pénalités pourront être appliquées en cas de non respect du règlement. Une dérogation est cependant accordée pour l'utilisation des liens permettant le maintien de l'œuvre (ficelle, ruban adhésif, colle, etc...). Des bonus seront octroyés en fonction du nombre de technologies écologiques recensées et des éco-gestes listés.

#### Composition du jury :

Le jury est composé de l'ensemble des visiteurs du centre intégré de traitement de Monthyon à l'occasion de la journée « portes ouvertes », qui se tiendra le samedi 5 juin 2010 de 10h à 17h. Chaque visiteur recevra un jeton qu'il devra mettre dans l'urne correspondante à la réalisation de son choix. La clôture des votes sera arrêtée ce même jour à 16h30. A l'issue de cette manifestation, il sera procédé à la proclamation des résultats du concours.

Les participants cèdent au SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE leurs droits d'auteur sur leur création, qui sera reproduite et exploitée en fonction des besoins de communication. Les réalisations ne seront pas retournées qu'elles soient primées ou non. Chaque participant accepte que son œuvre soit exposée, notamment dans le cadre de journées « portes ouvertes », et que les images, photos ou films, soient exploités.

#### Règlement :

Le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement complet.

Le SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE organise un concours pour les groupes scolaires d'enseignement primaire et élémentaire et les centres de loisirs. Ce concours est gratuit. L'objet du concours consiste en la fabrication d'une maison à caractère écologique en déchets d'emballages ménagers recyclables, selon les modalités indiquées ci-dessous.

#### Organisation :

Le SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE organise un concours pour les groupes scolaires d'enseignement primaire et élémentaire et les centres de loisirs. Ce concours est gratuit. L'objet du concours consiste en la fabrication d'une maison à caractère écologique en déchets d'emballages ménagers recyclables, selon les modalités indiquées ci-dessous.

#### Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à toutes les classes de CE2 à CM2 et aux enfants de 8 à 11 ans (inclus) des centres de loisirs situés sur le territoire du SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE.

#### Comment participer ?

1- Retourner complétée la fiche d'inscription jointe ou téléchargeable sur notre site Internet [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr), au plus tard le vendredi 26 mars 2010.

2- **Fabriquer une maison à caractère écologique** selon les modalités suivantes : **en volume** (pas un simple dessin) **à partir de matériaux choisis exclusivement parmi ceux destinés au bac de collecte sélective** (bleu ou jaune) qui regroupent cinq familles d'emballages ménagers recyclables : l'acier, l'aluminium, le papier-carton, les bouteilles et flacons plastiques et les briques alimentaires. **Dimension minimale : 60 cm de haut x 60 cm de large. Dimension maximale : 1 mètre de haut x 1 mètre de large.** La création devra être réalisée avec un maximum de ces déchets d'emballages ménagers (voir le document tri joint). Le SMITOM s'engage à vous apporter toute information utile sur les matériaux pouvant être utilisés pour votre réalisation.

**Une coupe transversale de la maison devra laisser apparaître une pièce de vie.**

**Toutes les technologies existantes susceptibles d'être employées dans cette maison afin de préserver l'environnement devront être listées sur une affiche A3 jointe** (recto unique-ment). Une écriture en lettres capitales ou dactylographiée est recommandée. Sur cette affiche devra apparaître deux colonnes. **Dans la première, les technologies employées respectueuses de l'environnement** telles que l'utilisation de panneaux solaires. Dans la seconde, **la liste des éco-gestes suivis dans cette maison**, tels que : penser à éteindre la lumière en sortant d'une pièce...

**Cette réalisation devra être achevée le vendredi 14 mai 2010 au plus tard**, le SMITOM se chargeant de la récupération des œuvres. **Merci de prévoir un support rigide** afin, de faciliter ce transport. Une seule réalisation sera acceptée par classe pour les établissements scolaires et une par groupe d'âge pour les centres de loisirs.

**Il est demandé également aux participants de ne pas faire mention de la ville d'origine de l'œuvre sur leur réalisation.**

